

DPAA.BM.BAC.4.9.84
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPERIEUR

DIRECTION GENERALE DE L'ADM-
NISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

84/1046 du 10/12/84

DECRET N° _____/MESS-DGAS-DPAA-SP-P3

portant promotion des Professeurs Certifiés de Lycée Technique des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1984.

LE PREMIER MINISTRE,

✓ I S A S :

✓ (u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
✓ (u l'ordonnance n° 10/10/79 du 12/10/79 portant modification de cer-
tains dispositions de la Constitution du 8.7.79 ;

(u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(u l'arrêté n° 2087 du 27.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo ;

(u le décret 62/130/MT du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;

(u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;

(u le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la Catégorie A ;

(u le décret 64/165/FP-DE du 22.5.1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du
Congo ;

(u le décret 65/170/FP-BE du 25.6.1965 réglant l'avan-
cement des fonctionnaires ;

(u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;

(u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

(u le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(u le décret 84/860 du 20.08.84 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;

(u le décret n° 84/1045/MESS-DGAS-DPAA-SP-P3 du 10/12/84
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1984,
les Professeurs Certifiés de Lycée Technique des Cadres de la Catégo-
rie A Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de
la République Populaire du Congo et dressant la liste des fonction-
naires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à 3 ans.

~~Le présent décret est abrogé par le décret n° 84/1046 du 10/12/84 portant promotion des Professeurs Certifiés de Lycée Technique des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1984.~~

DECRETE

ARTICLE 1ER : Sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1984, les Professeurs Certifiés de Lycée Technique des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent, ACC : Néant.

AU 2EME ECHELON

BAMBI née KONGO Antoinette P/C du 1.8.84 en service à Brazzaville
BANGA MBOKO Henri P/C du 12.10.84 en service à Brazzaville
BANZOUI Simon P/C du 12.10.84 en service à Brazzaville
BIMBOU née MOUTOU Albertine P/C du 18.4.85 en service à Brazzaville
BOUNGOU née KILONDA Marie Juliette P/C du 1.10.84 en service à Brazzaville
DENDOLO Thérèse P/C du 1.8.84 P/C du 1.8.84 en service à Brazzaville
DIAMOUANGANA née NZOUZI Charlotte P/C du 1.2.84 en service à Brazzaville
KOUESSABIO née MADZELA MAKOUNDOU Léontine P/C du 18.10.84 en service à Brazzaville
KASSAMBE Antoine P/C du 1.4.85 en service à BRAZZAVILLE
MATANGA née MAMBOUKA Viviane P/C du 23.10.84 en service à Brazzaville
MIKANOUKOUNOU née BANZOUI Jeanne P/C du 1.2.84 en service à Brazzaville
MBIKA Joseph P/c du 10.7.84. en service à Brazzaville
NKOTE née MOUSSANTSI Antoinette P/C du 1.8.84 en service à Brazzaville
SAMBA Jacques P/C du 12.10.84 en service à Brazzaville
SITA née FALMATA Marie Rosine P/C du 1.2.84 en service à Brazzaville
YOKA François P/C du 12.10.84 en service à Brazzaville
BANZOUI Jean Pierre P/C du 1.4.85 en service à Brazzaville
MAMPOUYA née BALENDE Emma P/C du 23.10.84 en service à Brazzaville

AU 3EME ECHELON

MANKOU MAYINDI P/C du 3.4.85 en service à Brazzaville
BAMOUANGA née KIANGUEBENE Antoinette P/C du 27.10.84 en service à Owando
FOULA née BAMOUENI Véronique P/C du 13.10.84 en service à Brazzaville
DOUFILOU Michel P/C du 1.10.84 en service à Brazzaville
DZONGBE Emmanuel P/C du 1.10.84 en service à Brazzaville
NGONGO Madeleine P/C du 13.10.84 en service à Brazzaville
NOMBOT Alain Parfait P/C du 6.10.84 en service à Brazzaville
MAYIZA née MOUKENTO Isabelle P/C du 6.10.84 en service à Brazzaville
NIANGA née DIMI Gabrielle P/C du 6.10.84 en service à Brazzaville
TCHIZEMBO née SOW DJENABA Marie P/C du 6.10.84 en service à Brazzaville

AU 4EME ECHELON

MANG BENZA née MOUANGUI Louise P/C du 18.10.84 en service à Brazzaville
Cornelie

AU 5EME ECHELON

YOYO née PORTELLA Christine P/C du 3.4.84 en service à Pointe-Noire

AU 6EME ECHELON

KIMFOKO MAHOUNGOU Sébastien P/C du 1.10.84 en service à Brazzaville

AU 7EME ECHELON

BITSAMOU-BIA-NKOU DI MALEKA P/C du 3.3.84 en service à Brazzaville
NGARI Fidèle P/C du 24.11.84 en service à Brazzaville
WONE MAMADOU P/C du 10.11.84 en service à Brazzaville
~~KELEBA Joseph~~

8EME ECHELON

BEMBA Joseph P/C du 1.11.84 en service en France

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet tant ~~de~~ point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 10 Décembre 1984

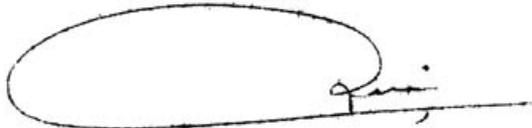
PAR LE PREMIER MINISTRE

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPERIEUR

Daniel A B I B I

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MATSIONA



Ange Edouard POUNGUI

LE MINISTRE DES FINANCES ET
DU BUDGET



Itih Ossétoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS

MESS/CAB.....2
DGAS.....2
DPAA/DOSSIERS.....35
DFP.....2
DGB.....2
DCF.....2
TRESOR.....1
B/SOLDE.....2
B/COURRIER.....2
JORPC.....2
INTERESSES.....35
DOS. IERS DFP.....35

